

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE CORDON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 05 juin 2026 / Date d'affichage : 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. François MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir donné à Monsieur le maire)

Secrétaire de séance : M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET

Délibération du Conseil Municipal n°2026-056

ADMINISTRATION GENERALE

- Convention partenariat AULP/AMANTEIS

Vu le modèle de convention annexé,

Monsieur le Maire expose :

AULP est une marque savoyarde appartenant à la SAS AMATEIS. Son nom provient directement du patois savoyard : "aulp" signifiant alpage ou pâturage d'altitude. Créée en 2017 en Haute-Savoie, cette marque s'est imposée avec un ADN savoyard fort, et grâce à ses produits design et qualitatifs à des prix abordables.

La Commune de Cordon souhaite marquer son identité auprès de ses administrés et des visiteurs. C'est la raison pour laquelle il est proposé de conclure une convention entre la société AMATEIS, la Commune de Cordon, l'EPIC Cordon Tourisme et l'Amicale du personnel communal.

Ladite convention permettra à la Commune et à l'EPIC Cordon Tourisme de bénéficier d'une remise de 55% sur l'ensemble de la gamme textile de la marque AULP. En contrepartie, les équipes accueil de l'EPIC Cordon Tourisme porteront les vêtements AULP quotidiennement dans le cadre de leurs fonctions.

De même, les adjoints de la Commune de Cordon ainsi que les agents s'engageront à porter les vêtements AULP lors des sorties, réunions, rendez-vous extérieurs, salons ou autres représentations officielles.

Pour bénéficier des tarifs précités durant trois ans, la Commune de Cordon devra passer une commande AULP d'un minimum de 15 pièces par saison (été et hiver), selon le catalogue en vigueur, afin de renouveler et compléter les tenues de ses équipes.

Par ailleurs, la société AMATEIS fournira une veste de ski AULP à la Commune de Cordon afin qu'un jeu concours puisse être organisé une fois par an en novembre, sur les réseaux sociaux ou lors d'un événement.

L'ensemble des parties à la convention jointe à la présente délibération s'engageront à assurer une publicité mutuelle des parties sur différents supports (sites internet, affichage des logos lors d'événements publics etc).

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la convention jointe à la présente délibération

DONNE pouvoir à Madame Claire TRONCHET, Adjointe aux finances, pour effectuer les formalités nécessaires telles que la signature de la convention ou tout avenant éventuel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 15 juin 2026

Le Maire,



M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 17 JUIN 2026
Affiché le :

17 JUIN 2026

Le Secrétaire de Séance,



M. Jérémie BOTTOLIER-CURTET